



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°790) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE COUPERIN A L'ASSOCIATION «LES ACCENTS – DIRECTION MUSICALE THIBAUT NOALLY», A TITRE PAYANT

**DÉCISION N° DM-22-153
EN DATE DU 04 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « les Accents – Direction musicale Thibault Noally » représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 171, boulevard Saint Germain 75006 Paris, d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel, dans la salle Couperin, les 6 mai de 9h30 à 17 h, le 14 mai de 10 h à 13 h et 16 mai 2022 de 9 h à 14 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « les Accents – Direction musicale Thibault Noally » représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 171, boulevard Saint Germain 75006 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 81,38 € TTC (quatre-vingt-un euros et trente-huit centimes), afin d'organiser des répétitions, dans la salle Couperin, les 6 mai de 9h30 à 17 h, le 14 mai de 10 h à 13 h et 16 mai 2022 de 9 h à 14 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220504-lmc1H9606H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/05/2022
Date de Publication : 04/05/2022